



Question : saisie effective par huissier du trésor public ?

Par **Henri**, le **30/04/2009** à **21:58**

Bonjour,
SVP, je viens de recevoir un courrier de l' Huissier du Trésor Public qui fait "état" d'une saisie effective de meubles ?
SVP quelqu'un(e) sait il (elle) ce que cela signifie exactement ?
L' Huissier m'a donné une date de passage (bientôt) mais à quoi correspond exactement UNE SAISIE EFFECTIVE ...
quelqu'un(e) peut-il (elle) me renseigner ?
MERCI d'avance
Très cordialement
Henri

Par **Solaris**, le **01/05/2009** à **14:17**

Bonjour,

Il s'agira d'une saisie vente.

Par **Henri**, le **01/05/2009** à **19:33**

Merci Solaris,

SVP par Saisie-Vente , on entend quoi ? une liste, un inventaire ??

SVP merci pour votre réponse ...

Très cordialement

Henri

Par **Solaris**, le **01/05/2009** à **21:18**

Bonjour,

Un inventaire et à défaut de vente amiable dans le mois, il y aura la vente aux enchères.

Par **Henri**, le **01/05/2009** à **21:25**

re bonjour solaris

bien entendu, je propose un echeancier de paiements,
et je peux faire un 1er versement à l' huissier (ou au comptable du tresor)
à votre avis , est ce que cela peut "jouer" en ma faveur ?
avoir une action positive sur la suite des evenements ?

Merci d'avance pour votre réponse

Cdt

Henri

Par **Solaris**, le **03/05/2009** à **15:11**

Bonjour,

Effectivement un acompte substantiel peut avoir une influence positive sur le reste de la procédure.

Par **Robin**, le **06/01/2012** à **20:50**

Bonjour à tous,

Attention aux messages de **information-juridique.com**. Des internautes sont payés pour faire tous les forums où l'on pose des questions juridiques pour faire la pub pour ce site. Ils postent toujours la même phrase. N'allez pas sur information-juridique.com, ils profitent de la misère du monde et ce site n'est pas efficace du tout. Juste pour vous soutirer de l'argent

quand vous êtes dans la m... faites confiance à ceux qui vous donnent l'info gratuitement et ne soyez pas naïfs. Le mieux si vous êtes endettés c'est de demander un échéancier.
Courage !

Par **oliv49**, le **14/05/2013** à **02:30**

bonjour,,j ai reçu courrier huissier finances publiques,,et 969eur a payer avant 18mai donc 5jrs,,je n ai ni meubles ni la somme et jvis pa che moi,,je ne pourai rien payer et je percois qe rsa,,que faire??prison ou tig??que risqe t il de s passer?merci

Par **nathe 18**, le **06/06/2016** à **16:01**

bjr a tous voila j ai reçu un courrier du tresor public donc huissier de justice pour venir faire une saisie effective que puis-je faire s il vous plait pour eviter la saisie pour un montant de 904 euros j ai demandez un echeancier

Par **amajuris**, le **06/06/2016** à **18:05**

Bonjour,

Prenez contact avec le trésor public mais comme la procédure amiable n'a pas abouti, il ne risque de ne pas être conciliant.

Un échéancier est possible mais il n'est pas obligatoire et ne sera pas gratuit.

Salutations